

L'ajournement

La Commission canadienne sur la détermination de la peine a signalé certaines problèmes graves découlant de l'imposition des peines au Canada. L'un des problèmes fondamentaux est, selon elle, le manque de confiance de la part du public dans les peines imposées. Les impressions négatives qu'éprouve le public ont incité certains à se faire justice eux-mêmes. Par frustration et convaincus d'avoir été trahis par leur système judiciaire, bon nombre de citoyens canadiens s'achètent une arme et cherchent leurs propres moyens de punir les criminels. Un exemple marquant en est l'affaire récente, à Calgary, de M. Steven Kesler qui a tué un homme qui essayait de le voler. Si les Canadiens ne reprennent pas rapidement confiance dans notre système judiciaire, je crains qu'on ne voit de plus en plus souvent de personnes qui se chargent elles-mêmes de veiller à l'ordre public.

La Commission canadienne sur la détermination de la peine établit un rapport entre certains problèmes du système de détermination des peines et «l'absence presque totale de politique de la part du Parlement sur les principes qui devraient régir la détermination des peines». La Commission parle également des «programmes de mise en liberté conditionnelle et anticipée qui n'atteignent pas leurs objectifs» ainsi que des «sentences maxima et minima peu réalistes qui créent des injustices». Je sais qu'aucun système judiciaire n'est parfait, monsieur le Président, mais de toute évidence, le nôtre a vraiment besoin d'améliorations.

Je suis certain que nous connaissons tous l'affaire de M^{me} Celia Ruygrok dont l'assassinat tragique est un exemple du fiasco total de notre justice criminelle. M^{me} Ruygrok a été assassinée après avoir été agressée sexuellement par un homme en liberté conditionnelle qui avait été reconnu coupable d'un meurtre semblable. Il avait violé les conditions de sa libération conditionnelle et menacé son ancienne amie quelques semaines à peine avant d'assassiner Celia. Cependant, en raison de la confusion et du manque de communication, l'assassin de Celia a été remis en liberté et Celia Ruygrok s'est vu privée de son droit de vivre.

J'ai justement reçu aujourd'hui même une lettre du président de *Victims of Violence* qui se dit inquiet de constater que des criminels reconnus coupables d'actes de violence sont remis en liberté après avoir purgé seulement une fraction de leur peine. Les victimes de ces crimes s'estiment lésées par le système judiciaire. Les citoyens de Don Valley Est m'ont fait savoir clairement qu'ils veulent que le gouvernement prenne des mesures. Je voudrais citer certains de mes électeurs à ce sujet.

Voici ce que m'écrivent Earl et Winnifred Miller, de Denrock Drive: «Nous étions en faveur de la peine de mort. Le débat sur son rétablissement aura au moins fait prendre conscience au Parlement que la majorité des Canadiens en ont assez du laxisme de notre système judiciaire et qu'ils veulent qu'on fasse quelque chose pour y remédier. Les abolitionnistes eux-mêmes ont dû admettre que quelque chose cloche et qu'il faut agir».

Andrew et Audrey Mathews, de Graydon Hall Drive, m'écrivent ceci: «Le Parlement devrait s'efforcer de trouver le moyen d'apaiser la colère, l'angoisse et la souffrance des victimes de crimes et de les dédommager de leurs pertes matérielles».

• (1805)

M. Blair Kingsland, du boulevard Cassandra, écrit: «Je crois que j'ai le droit de vivre et de respirer à titre de citoyen canadien respectueux des lois, et que mes droits devraient être respectés et protégés avant les droits des criminels.»

Au sujet des personnes reconnues coupables de meurtre au premier degré, voici ce qu'écrivent Fred et Sue Olds, de Wellesbourne Crescent: «A notre avis, une meilleure solution au problème serait la prison à perpétuité, c'est-à-dire sans possibilité de libération conditionnelle.»

M^{me} Wendy Spencer, de Yellow Birchway, écrit: «Je suis convaincue que notre système de libération conditionnelle est irrationnel et ridicule et qu'il nécessite une refonte immédiate. Il faut le rendre plus rigoureux. Il est ridicule de permettre à des gens violents et dangereux de circuler librement dans les rues.»

Enfin, M^{me} Jean Dodds, de Kestell Lane, écrit: «Comme vous le savez, le système de sentences et de libérations conditionnelles n'a ni queue ni tête, et l'électeur intelligent est non seulement en colère mais inquiet devant les inégalités et les injustices commises.»

Mes électeurs, comme d'ailleurs la plupart des Canadiens, exigent que l'on fasse quelque chose. Quand les députés ont voté contre le rétablissement de la peine capitale, nous avons accepté la responsabilité de mettre au point des solutions de rechange afin de protéger les Canadiens contre les criminels violents et plus précisément contre les récidivistes.

Je voudrais insister sur la gravité de cette question et demander au gouvernement de répondre aux recommandations de la Commission canadienne sur la détermination de la peine et du Comité permanent de la justice et du solliciteur général dès que ces rapports seront publiés. Les Canadiens s'attendent à ce que nous ne ménagions aucun effort pour protéger leurs droits et leurs libertés. J'espère qu'il ne faudra pas un autre incident tragique comme le meurtre de Celia Ruygrok pour prendre conscience que jusqu'à maintenant nos efforts en ce sens peuvent se résumer par ces mots: trop peu, trop tard.

[Français]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, dans sa question le député de Don Valley-Est (M. Attewell) mentionne que beaucoup de nos Canadiens et de nos Canadiennes croient que les peines imposées ne sont pas assez sévères.

Monsieur le Président, je me demande si le député est au courant du nombre croissant de travaux de recherches en sociologie selon lesquels les Canadiens, adéquatement informés, jugent suffisamment sévères les peines imposées par les tribunaux et auraient même tendance à se montrer un peu plus cléments qu'eux.

Le 25 mars dernier, notre valeureux ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Hnatyshyn) a présenté au Parlement le rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine. On a dit de ce rapport qu'il constitue le premier examen global de la détermination de la peine que l'on ait effectué au Canada.

Monsieur le Président, on m'informe que les fonctionnaires spécialistes du ministère de la Justice procèdent encore à une